

Nomination Vice-Président chargé des questions de vie étudiante

Pôle Guadeloupe

Le Président de l'Université des Antilles

- Vu** le code de l'Éducation, notamment les articles L.712-4 et L.781-4 ;
- Vu** la loi n° 2015-737 du 25 juin 2015 portant transformation de l'université des Antilles et de la Guyane en Université des Antilles, ratifiant et adaptant l'ordonnance n° 2014-806 du 17 juillet 2014 ;
- Vu** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 23 juin 2015, notamment son article 12 ;
- Vu** la délibération de la réunion des élus du Conseil d'Administration de l'Université des Antilles du 25 janvier 2017 portant élection du Professeur Eustase JANKY en qualité de Président de l'Université des Antilles ;
- Vu** la convocation du 13 février 2017 portant organisation d'une réunion relative à la désignation d'un Vice-Président chargé des questions de vie étudiante du pôle Guadeloupe ;
- Vu** la candidature de Monsieur Emmanuel BIABIANY à la Vice-Présidence de la vie étudiante du pôle Guadeloupe ;
- Vu** la désignation de Monsieur Emmanuel BIABIANY en qualité de Vice-Président chargé des questions de vie étudiante du pôle Guadeloupe, en date du 23 février 2017.
- Vu** l'invitation à une séance du Conseil Académique en formation plénière en date du 23 février 2017 ;
- Vu** le Procès-verbal en date du 8 février 2017 relatif à l'élection du Vice-Président chargé des questions étudiante du Pôle Guadeloupe.

ARRETE

Article 1

Monsieur Emmanuel BIABIANY, étudiant à l'UFR des Sciences Exactes et Naturelles, est nommé Vice-président chargé des questions de vie étudiante (VPE) du pôle Guadeloupe de l'Université des Antilles.

Article 2

La nomination de **Monsieur Emmanuel BIABIANY**, prend effet à compter du 08 mars 2017. Son mandat prend fin avec celui des élus étudiants au Conseil Académique.

Article 3

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pointe-à-Pitre, le 8 mars 2017

Le Président de l'Université des Antilles



Pr. Eustase JANKY

